



Cher parent/tuteur et étudiant du collège de Hoech :

Alors que notre district prend des mesures de précaution pour protéger nos élèves, notre personnel et nos familles contre l'épidémie de COVID-19, nous voulions garantir que l'enseignement et l'apprentissage se poursuivent pour nos élèves. En conséquence, nous avons créé un dossier d'apprentissage en ligne accessible en cliquant sur le lien suivant : [Apprentissage en ligne du collège de Hoech](#)

Dans le document ci-dessous, vous trouverez des instructions et des conseils pour aider votre enfant à poursuivre ses études alors que nous ne sommes pas à l'école. Cet enseignement en ligne doit commencer la semaine suivant les vacances de printemps. Veuillez parcourir ce document et travailler avec votre enfant afin de l'aider dans son apprentissage et de le responsabiliser.

Si vous souhaitez contacter le(s) professeur(s) de votre enfant, veuillez leur envoyer un e-mail et ils vous répondront. Les coordonnées des enseignants de votre enfant se trouvent dans leurs dossiers respectifs, que vous verrez en cliquant sur le lien ci-dessus. Vous pouvez contacter les enseignants pour obtenir des précisions sur les devoirs, les mots de passe, des conseils pédagogiques ou tout ce qui pourrait permettre à votre enfant de comprendre et de suivre les cours de sa classe. Vous pouvez également contacter l'ensemble du personnel du district en vous rendant sur le site web de notre école et en cliquant sur le lien « Contactez-nous ». Lorsque vous tapez le nom d'un membre du personnel, son adresse électronique devrait figurer sous ses coordonnées. (<https://www.ritenour.k12.mo.us/domain/209>).

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pour assurer la sécurité de votre enfant et pour qu'il participe à l'enseignement et à l'apprentissage continu. N'hésitez pas à nous indiquer comment nous pouvons vous aider, et nous vous indiquerons comment vous pouvez nous aider. Ensemble, nous POUVONS FAIRE UNE DIFFÉRENCE !

Dossiers individuels d'apprentissage en ligne

La première chose à faire est de demander à votre enfant de rédiger une liste de ses classes (Core et Encore). Vous pourrez ensuite accéder au dossier d'apprentissage en ligne et trouver les dossiers individuels pour les classes de votre enfant. Dès que vous aurez accédé au dossier d'apprentissage en ligne du collège Hoech, vous verrez des dossiers supplémentaires pour toutes les classes qui y sont enseignées. Pour chaque équipe, il y aura un dossier contenant les quatre classes principales (ELA (anglais), mathématiques, sciences et études sociales). Il y aura également des dossiers individuels pour toutes les classes Encore. Dans chaque dossier, vous trouverez des informations et des instructions supplémentaires pour votre enfant. Les enseignants

mettront ces dossiers à jour et ajouteront du travail pour tous les jours où nous ne sommes pas à l'école. Chaque jour, les élèves doivent vérifier les dossiers de leurs professeurs et suivre les instructions pour remplir, rendre et conserver leur travail.

Conseils pour que votre enfant participe à l'apprentissage en ligne

- Créez ensemble un emploi du temps. Les routines sont utiles.
- Créez un espace pour étudier. Les étudiants travaillent généralement mieux dans un espace calme et confortable strictement consacré à l'apprentissage. Si possible, cet espace doit être loin de la télévision, des jeux vidéo et d'autres distractions.
- Fixez un objectif. Décidez combien de temps consacrer chaque jour à chaque sujet. Cependant, soyez souple en fonction des besoins.
- Réservez du temps pour des pauses régulières. Consacrez du temps à des activités amusantes.
- Fixez des moments pour l'activité physique. Vous pouvez trouver des idées dans le dossier EPS en ligne (même si votre enfant n'est pas actuellement inscrit en EPS).
- N'hésitez pas à contacter l'enseignant de votre enfant par e-mail pour toute question. Ils sont tous prêts à vous aider dans cette nouvelle configuration.
- N'oubliez pas qu'il s'agit d'une solution temporaire. Faites de votre mieux pour les aider, mais montrez-vous aussi indulgent envers vous-même.

Ressources de connectivité Internet

Bien qu'il serait utile que les étudiants aient accès à des ordinateurs et à l'internet, tous les devoirs devraient pouvoir être consultés et complétés simplement en utilisant un téléphone portable. Toutefois, si vous souhaitez vous renseigner sur la possibilité d'avoir accès à Internet, voici quelques liens vers des entreprises qui fournissent un accès à Internet aux familles dans le besoin :

Charter Spectrum offre 60 jours de service internet gratuit aux familles qui n'ont actuellement ni internet, ni produits de Charter. Les détails complets de leur offre se trouvent ici :

<https://policy.charter.com/press-releases/charter-offer-free-access-spectrum-broadband-wifi-60-days-new-k-12-college-student-households/>

Pour profiter de cette offre, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Appelez le 1-844-488-8395
- Quand on vous y invite, dites « devenir un nouveau client »
- Quand on vous le demande, indiquez votre code postal

Selon nos informations, leurs demandes sont assez élevées en ce moment, alors préparez-vous à rester en attente pendant une longue période.

AT&T Wireless

- AT&T ne suspendra pas le service d'un client en raison de son incapacité à payer suite aux perturbations causées par la pandémie.
- AT&T renoncera à toutes les pénalités de retard de paiement que les clients pourraient encourir en raison des difficultés économiques liées à la pandémie

- AT&T maintiendra les points d'accès Wi-Fi publics ouverts à tous les Américains qui en auraient besoin
- Détails complets : <https://about.att.com/pages/COVID-19.html>

T-Mobile

- Tous les clients existants de T-Mobile et de Metro by T-Mobile qui ont des forfaits avec des données auront un accès illimité aux données de leur smartphone pendant les 60 prochains jours
- Fournir aux clients de T-Mobile et de Metro by T-Mobile un service supplémentaire de 20GB de hotspot / tethering mobile pour les 60 jours à venir
- Détails complets : <https://www.t-mobile.com/brand/ongoing-updates-covid-19>

Sprint

- Pas de résiliation de contrat de service s'ils ne peuvent pas payer leur facture de Sprint à cause du coronavirus
- Exonération des pénalités de retard encourues en raison des circonstances économiques liées à la pandémie
- Les clients disposant d'un plan de données avec compteur recevront un accès illimité aux données par mois pendant 60 jours (un minimum de deux cycles de facturation) sans frais supplémentaires
- Fournir aux clients 20 GB supplémentaires de données de hotspots mobiles par mois pendant 60 jours (au minimum deux cycles de facturation) sans frais supplémentaires
- Les clients disposant d'un téléphone portable compatible avec les hotspots mobiles et qui n'en sont pas équipés aujourd'hui recevront désormais 20 GB par mois pendant 60 jours (au minimum deux cycles de facturation) sans frais supplémentaires.
- Détails complets : <https://newsroom.sprint.com/covid-19-updates-sprint-responds.htm>

Verizon

- La compagnie ne résiliera pas le contrat d'un client résidentiel ou d'une petite entreprise en raison de son incapacité à payer ses factures à cause des perturbations causées par le coronavirus
- Détails complets : <https://www.verizon.com/about/news/our-response-coronavirus>

Foire aux questions sur l'apprentissage en ligne (FAQ)

Q : Combien de temps continuerons-nous cette structure d'étude en ligne ?

A : Pour le moment, notre date de retour provisoire est le 6 avril. Nous continuerons à surveiller et à travailler avec les responsables locaux et nationaux pour déterminer la date de réouverture des écoles. Notre district contactera les familles si cette date change.

Q : Mon enfant est-il tenu de participer à cette structure d'apprentissage en ligne et de faire les devoirs pour ses cours ?

A : Oui, si votre enfant est scolarisé dans le district scolaire de Ritenour, il sera tenu de participer pleinement à notre structure d'apprentissage en ligne et de faire tous les devoirs.

Q : Quand est-ce que cette structure d'apprentissage en ligne entre en vigueur ?

A : Puisque nous sommes en principe en vacances de printemps la semaine prochaine, cet apprentissage en ligne commence officiellement la semaine du 30 mars. Cependant, les étudiants devraient avoir accès dès maintenant. Pour suivre le rythme et la charge de travail, les étudiants peuvent vouloir commencer leur apprentissage en ligne dès que possible.

Q : Je ne peux pas accéder au dossier d'apprentissage en ligne. Qu'est-ce que je fais maintenant ?

A : Vous devriez avoir accès par le lien ci-dessus. Sinon, chaque enfant y a accès par le biais des informations de connexion et du mot de passe de son école. Veuillez demander à votre enfant de se connecter et vous pourrez voir les devoirs. Si votre enfant a besoin d'un rappel, la plupart des mots de passe sont associés à leur date de naissance, sauf s'il a changé de mot de passe.

Q : Et si mon enfant n'a pas accès à un ordinateur ?

A : Comme indiqué dans la rubrique Ressources pour la connectivité Internet, certaines entreprises locales offriront un accès à Internet à tarif réduit ou gratuitement. Renseignez-vous auprès de certaines de ces entreprises pour savoir si vous remplissez les conditions requises. Par ailleurs, votre enfant doit pouvoir accéder à tous les devoirs à l'aide d'un téléphone portable. Veuillez collaborer avec votre enfant pour créer une structure lui permettant d'accéder à ses devoirs quotidiens par téléphone portable.

Q : Et si mon enfant ne comprend pas comment faire le travail ? S'il a des questions au sujet d'un devoir ? A besoin d'accéder à des mots de passe, des quiz, etc. ?

A : Demandez à votre enfant d'envoyer un e-mail à son enseignant pour toute question ou préoccupation concernant un devoir ou l'apprentissage en ligne. Pendant cette période, les enseignants répondront aux e-mails et communiqueront avec les élèves.

Q : Et si mon enfant n'a pas les livres ou les ressources pour faire ses devoirs ?

A : La plupart des exercices ne nécessitent rien de plus qu'un stylo, du papier et un téléphone portable. De plus, les enfants qui sont allés à l'école lundi ou mardi avant la sortie, ont reçu les ressources et les outils nécessaires pour compléter leurs devoirs. Toutefois, il est possible que votre enfant ne soit pas allé à l'école ces jours-là et qu'il n'ait pas pu ramener ses livres, ses instruments, etc. à la maison. Si tel est le cas, veuillez contacter cet enseignant pour lui demander quels sont d'autres devoirs disponibles.

Q : De quelle autre manière peut-on aider mon enfant pour qu'il réussisse dans cette structure d'apprentissage en ligne ?

A : Les élèves doivent également penser à contacter leurs camarades de classe lorsqu'ils ont des questions ou quand ils ont besoin d'aide. Tous les élèves de notre district participeront à l'apprentissage en ligne, donc le fait de les mettre en contact les uns avec les autres est une autre stratégie pour aider les élèves à réussir.